



La Lettre Du DDEN

www.dden-fed.org

JANVIER 2019

Numéro 157



La nécessité de la laïcité dans la République et son École

Intervention des DDEN au COLLECTIF LAÏCITE NATIONAL du 15 décembre 2018

Avec les membres des organisations du *COLLECTIF LAÏQUE NATIONAL*, je souhaite ici, au nom de la Fédération nationale des DDEN, évoquer **la nécessité de la laïcité dans la République et dans son école publique.**

La France est une République laïque, elle respecte toutes les convictions et croyances. La liberté de conscience, socle et synonyme de la laïcité, est une égale liberté publique pour tous, alors que les libertés de conviction ou religieuse qui en découlent sont la liberté de chacun.

L'enjeu républicain de l'école, c'est la République et réciproquement. L'éducation est ainsi le but et le moyen de la République, le but car elle permet à chacun de devenir citoyen, le moyen car seuls les citoyens font vivre la République.

La République réaffirme par son système éducatif laïque la double nécessité d'édifier peu à peu, et tout à la fois, de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous. Eduquer et instruire c'est former le jugement.

Il s'agit aussi de retisser le lien consubstantiel entre l'École publique et la République. Il structure la « *Charte de la laïcité* » du ministère de l'Éducation nationale qui doit être affichée dans les écoles, collèges et lycées publics.

L'École publique laïque assume la mission fondamentale d'instruire et d'éduquer les jeunes citoyens appelés à devenir maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission de promouvoir une conscience collective dans la République laïque dans le respect de ses autres principes fondateurs. Elle est en ce sens génératrice du vivre ensemble pour forger l'unité nationale.

Pour une raison fondamentale la laïcité est inséparable de l'idée même de République. L'électeur légitime la République, il doit être instruit et éduqué pour que son vote s'accomplisse en connaissance de cause et dans la liberté souveraine de sa conscience. L'Homme ne peut devenir Homme et se construire citoyen que par l'éducation. L'école joue, ainsi, un rôle essentiel dans la formation à la citoyenneté républicaine pour que la conscience citoyenne soit libre. Il convient donc que l'enseignement reçu, échappe à tout présupposé : qu'il soit laïque. (suite page 2)

FEDERATION DES DELEGUES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

124, Rue La Fayette 75010 PARIS
Site internet : www.dden-fed.org

Tél : 01 47 70 09 59

Courriel : federation@dden-fed.org

Facebook : <https://www.facebook.com/FEDERATION.DDEN/>

.../...

Elle est la clé de voûte de la République française. Montesquieu soulignait déjà : « **C'est dans le gouvernement républicain qu'on a besoin de toute la puissance de l'éducation** ». Toucher à la laïcité de l'école, toucher à la loi de séparation de 1905, c'est proposer un modèle institutionnel différent, communautaire, c'est porter atteinte au fondement même de l'idée républicaine. C'est remettre en cause la notion même de citoyen, pour lui substituer une autre conception de l'organisation de notre société. Conception qui ferait qu'elle serait non plus composée d'hommes décidant individuellement de fonder la République, mais de communautés d'individus, chacune ayant ses valeurs propres et coexistant dans un consensus institutionnel où les Églises organisent la sphère publique et se font financer leurs activités prosélytes et leurs écoles par la puissance publique.

On n'enseigne pas la liberté, et en premier lieu la liberté de conscience, quand l'enseignement repose sur un dogme prétendant détenir à lui seul la vérité absolue.

On n'enseigne pas l'égalité quand c'est l'argent qui fait la différence de l'accueil, au service des élites et des gens fortunés.

On n'enseigne pas la fraternité du vivre ensemble quand l'enseignement est fondé et organisé sur un entre soi communautaire.

La liberté est un bien indispensable pour l'émancipation de chacune et de chacun.

L'égalité est un droit pour éradiquer les inégalités économiques et sociales, en particulier.

La fraternité et son expression concrète, la solidarité, est un devoir, pour vivre ensemble non pas entre communautés, mais entre citoyens.

La laïcité, conjugaison et synthèse des trois principes constitutionnels, peut, seule, rassembler pour réaffirmer la République autour de la Liberté, l'Égalité et la Fraternité.

Eddy Khaldi, Président de la Fédération nationale des DDEN

Vous êtes invités à signer cette pétition publiée dans l'hebdomadaire Marianne du 4 janvier 2019

APPEL DES 113

NOUS NOUS OPPOSONS AUX MODIFICATIONS DE LA LOI DE SÉPARATION DES ÉGLISES ET DE L'ÉTAT DU 9 DÉCEMBRE 1905

Depuis 113 ans, la Loi de séparation des Églises et de l'État est un texte fondateur de notre République. Cette loi et nulle autre, assure la liberté de conscience et affirme sans ambiguïté ni faux-semblants que la République ne reconnaît, ne salarie, ne subventionne aucun culte. Elle garantit le libre exercice des cultes assuré par des associations dont l'objet et le patrimoine doivent être strictement culturels.

Par l'esprit et la lettre, elle œuvre au rassemblement des êtres humains par-delà leurs différences. Avec la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789, elle est au cœur du fonctionnement de notre vie collective, elle est le moteur du développement de nos libertés, elle contribue de manière décisive à l'égalité entre tous les citoyens quelles que soient leurs convictions.

La Loi de 1905 est la clé de voûte de l'édifice démocratique et républicain qui nous abrite et l'expression de l'idéal de justice et de fraternité universelle qui nous anime. Le principe de laïcité qui en découle est si fondamental qu'il a été inscrit à l'article 1er de notre Constitution.

Par l'universalité des principes qu'elle affirme et des dispositions qu'elle édicte, la Loi de séparation s'applique à tous les cultes et pose le principe de leur adaptation à la société républicaine. Non l'inverse.

Les signataires de l'appel sont conscients des inquiétudes soulevées par les menées communautaristes et par les dérives intégristes de l'islamisme politique, qui affaiblissent la société française. L'organisation du culte musulman, la transparence de ses financements et le contrôle du respect de l'ordre public par les organes culturels sont les trois préoccupations que met en avant le gouvernement pour envisager la révision de la Loi de séparation.

En aucun cas la modification de cette Loi ne saurait être l'un des moyens de droit permettant de résoudre ces graves problèmes. L'organisation d'un culte et a fortiori ses principes théologiques ne regardent pas l'État mais les croyants et les pratiquants. La transparence du financement privé des cultes peut être assurée par des mesures de police fiscale et par des contrôles étroits autorisés par les lois françaises. La police des cultes est déjà entièrement contenue dans la Loi de 1905. Quant à la lutte contre les menées subversives et terroristes, elle ne relève pas de cette loi.

Au moment où l'unité citoyenne et la paix sociale sont mises en péril, il ne peut être question d'affaiblir leurs fondations en ouvrant la voie aux exigences de tous les groupes de pression et en relativisant le caractère inviolable de leurs principes.

C'est pourquoi les signataires demandent à tous les citoyens et toutes les citoyennes, toutes les associations, tous les syndicats, tous les partis politiques républicains de se rassembler autour de cet appel pour en faire une très large pétition nationale exigeant le respect de la Loi de Séparation des Églises et de l'État du 9 décembre 1905.

113 signatures ci-dessous publiées le 4 janvier 2019

Associations :

Agir pour la laïcité et les valeurs de la République ;
Association des libres penseurs de France (ADLPF) ;
Association Européenne de la Pensée Libre (A.E.P.L.) ;
C.A.E.D.E.L. – Mouvement Europe et Laïcité ;
Comité 1905 PACA ;
Comité Laïcité République (CLR) ;
Conseil National des Associations Familiales Laïques (C.N.A.F.A.L.) ;
EGALE ;
Esprit Laïque ;
Fédération française du Droit Humain ;
Fédération nationale des DDEN ;
Forces Laïques ;
Fraternelle parlementaire (FRAPAR) ;
Grand Orient de France ;
Grande Loge des Cultures et de la Spiritualité ;
Grande Loge Féminine de France (GLFF) ;
Grande Loge Mixte de France (GLMF) ;
Grande Loge Mixte Universelle (GLMU) ;
Ligue du Droit International des Femmes (LDIF) ;
Laïcité Liberté ;
Le Chevalier de la Barre ;
Les VigilantEs, réseau féministe universaliste et laïque ;
Ligue Internationale Contre le Racisme et l'Antisémitisme (LICRA) ;
Lumières laïques – Cercle Maurice Allard ;
Ni Putes Ni Soumises ;
Observatoire de la Laïcité de Provence (O.L.P.A.) ;
Observatoire de la Laïcité de Saint-Denis ;
Observatoire de la Laïcité du Val d'Oise ;
Regards de Femmes ;
Réseau 1905 ;
Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale (SI.EN-UNSA) ;
Union des Familles Laïques (UFAL) ;
Viv(r)e la République

Personnalités

ABERGEL Gilbert Psychanalyste 1er vice-président du CLR ;
ARAMBOUROU Charles Magistrat financier honoraire, militant laïque ;
ARTANO Stéphane Sénateur ; **ASTRE** Louis Ancien secrétaire national à la FEN ; **BADINTER** Elisabeth Philosophe, femme de Lettres, militante féministe ; **BATAILLE** Christian Ancien député ; **BENSOUSSAN** Georges Historien, Prix National de la Laïcité 2018 ; **BIARD** Gérard Rédacteur en chef de Charlie Hebdo ; **BOUDJAHLAT** Fatiha Professeur, essayiste, militante laïque ; **BOUGUEREAU** Jean-Marcel Journaliste ; **BRET** Marika DRH de Charlie Hebdo ; **BRUCKNER** Pascal Essayiste, romancier ; **CABOTTE-CARILLON** Monique Présidente du CEDEC (Chrétiens pour une Eglise Dégagée de l'Ecole Confessionnelle) ; **CAILLE** Laure Présidente Libres MarianneS ; **CATTAN** Sarah Journaliste ; **CERF** Martine Co-directrice du Dictionnaire de la laïcité ; **CHEVRIER** Guylain, Docteur en Histoire, enseignant (Paris XIII) et formateur en travail social. Vice-président du CLR ; **COLIN** Armand Secrétaire générale d'Egale ; **COSTA-LASCOUX** Jacqueline Directrice de recherche au CNRS ; **COUTEL** Charles Philosophe, professeur des Universités ; **DARY** Michel Adjoint au Maire de Marseille délégué à la Laïcité, conseiller métropolitain ; **DELFAU** Gérard Ancien sénateur ; **DJAVANN** Chahdortt Essayiste, romancière, Prix international de la Laïcité 2003 ; **DORAGHI** Sarah Journaliste, Mention internationale Prix de la Laïcité 2018 pour les femmes iraniennes ; **EL FANI** Nadia Cinéaste, Prix international de la Laïcité 2012 ; **ENGEL** Pascal Philosophe, directeur de recherche à l'EHESS ; **FALORNI** Olivier, député ; **FOUREST** Caroline Éditorialiste et réalisatrice, Prix national de la Laïcité 2005 ; **FOUSSIER** Philippe Journaliste, ancien président du Comité Laïcité République ; **FRASSA** Christophe-André Sénateur, Président de la Fraternelle parlementaire ; **FREGOSI** Renée Philosophe, Politologue ; **GAUCHET** Marcel Historien, Philosophe, Directeur d'études émérite à l'EHESS, Rédacteur-en-chef du Débat ; **GAUDRAY** Christian Président de l'UFAL ; **GLAVANY** Jean Ancien ministre ; **GUGLIELMI** Philippe, Président d'honneur de laïcité liberté, élu local ; **GUIROUS** Lydia Essayiste, porte-parole des Républicains ; **HABCHI** Sihem Ancienne présidente de NPNS ; **HABIB** Claude Professeur émérite à La Sorbonne Nouvelle, essayiste ; **HABRANT**

GUGLIELMI Philippe, Président d'honneur de laïcité liberté, élu local ; **GUIROUS** Lydia Essayiste, porte-parole des Républicains ; **HABCHI** Sihem Ancienne présidente de NPNS ; **HABIB** Claude Professeur émérite à La Sorbonne Nouvelle, essayiste ; **HABRANT** Edouard Grand Maître de la Grande Loge Mixte de France ; **HANNOUN** Michel ancien député ; **HEINICH** Nathalie Sociologue ; **HENRY** André Ancien ministre ; **HORWITZ** Marc Co-directeur du Dictionnaire de la laïcité, Armand Colin ; **IRIBARNE** Philippe Directeur de recherche CNRS ; **KERBARH** Stéphanie Députée ; **KESSEL** Patrick Journaliste, Essayiste, Président d'honneur du Comité Laïcité République ; **KHALDI** Eddy Président de la Fédération nationale des DDEN ; **KINTZLER** Catherine Philosophe, Prix National de la Laïcité 2014 ; **KONOPNICKI** Guy Écrivain et journaliste. Chroniqueur à Marianne ; **LABORDE** Françoise Journaliste, essayiste, ancienne membre du CSA, président du Jury des Prix de la Laïcité 2018 ; **LABORDE** Françoise Sénatrice ; **LAFOUGE** Jacques Auteur, essayiste, vice-président du CLR ; **LAIGNEL** André Ancien ministre, Maire d'Issoudun, 1er vice-président délégué de l'Association des Maires de France ; **LAURENT** Jean-Luc Ancien député, Président du MRC ; **LE DOARÉ** Christine Juriste, militante féministe universaliste et laïque, co-fondatrice des VigilantEs ; **LE NÉOUANNIC** Guy Ancien Secrétaire Général de la FEN ; **LEFEBVRE** Barbara Enseignante et essayiste, auteur membre du collectif "Les Territoires perdus de la République" ; **LEGRAS** Bernard Professeur des universités, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Vice-président du Comité Français des Sciences Historiques (CFSH) ; **LENGAGNE** Guy Ancien secrétaire d'État chargé de la Mer ; **LEPAGE** Corinne Avocate, Ancienne ministre de l'Environnement ; **LEPERRE-VERRIER** Odile Ancienne parlementaire européenne ; **LOUIZI** Mohamed Ingénieur, Essayiste, militant laïque ; **MACE-SCARON** Joseph Journaliste, Essayiste, Président du Jury des Prix de la Laïcité 2016 ; **MANENT** Pierre Philosophe, Directeur d'études à l'EHESS ; **MARCHAND-TAILLADE** Laurence Présidente de Forces Laïques ; **MIS** Jean-Michel Député ; **PEÑA-RUIZ** Henri Philosophe et écrivain, ancien membre de la Commission Stasi sur l'application du principe de Laïcité dans la République, Prix National de la Laïcité 2014 ; **PINA** Céline Auteur, Essayiste ; **PINEL** Sylvia Co-présidente du Mouvement Radical Libéral et Social ; **POLONY** Natacha, Journaliste, directrice de la rédaction de Marianne ; **RAFFIN** Nicole Militante laïque féministe ; **RAVET** Bernard Auteur de "Principal de Collège ou Imam de la République", élu local ; **ROBERT** Nathalie Assistante parlementaire ; **ROSSI** Laurianne Députée, Questeuse de l'Assemblée Nationale ; **ROUMAGNAC** Patrick Secrétaire général du SI.EN-UNSA Syndicat de l'inspection de l'Éducation nationale ; **ROZIERE** Virginie Députée européenne, Co-présidente Les Radicaux De Gauche ; **SAKOUN** Jean-Pierre Président du Comité Laïcité République ; **SANSAL** Boualem Auteur, Prix International de la Laïcité 2018 ; **SAUGUE** Odile Membre honoraire du Parlement ; **SCOT** Jean-Paul Historien ; **TAGUIEFF** Pierre-André Politologue, historien des idées, directeur de recherche honoraire au CNRS ; **THIRIOT** Françoise Secrétaire générale Libres MarianneS ; **TIERCELIN** Claudine Philosophe, Professeur au Collège de France, Membre de l'Institut ; **VALENTIN** Caroline Avocate, essayiste, co-auteur de "Une France soumise, Les voix du refus" ; **VANHOUTTE** Didier Premier président du CEDEC (Chrétiens pour Eglise Dégagée de l'Ecole Confessionnelle) ; **VIANES** Michèle Présidente de Regards de Femmes ; **VICTORY** Michèle Députée ; **VIVIEN** Alain Ancien secrétaire d'État aux Affaires étrangères ; **ZILBERG** Arlette Ancienne Maire-adjointe Paris XXème, militante féministe, co-fondatrice des VigilantEs

« Chères et chers collègues DDEN

L'appel des 113 du « Collectif laïque national » est désormais publié sur Marianne.net (il sera dans le numéro papier de vendredi 5 janvier 2019 avec une manchette en page de titre) et la pétition afférente est disponible sur Change.org.

[Je signe](#) cliquer ici sur la version numérique

A vous de faire connaître et de faire signer cette pétition pour qu'elle recueille le plus grand nombre de signatures.

A la rentrée 2019, seulement **2325 postes** sont ouverts dans les classes (1800 créés et 525 par l'arrivée de fonctionnaires stagiaires).

Même si certaines académies ont des dotations à 0 (une académie sur trois), la dotation globale pourtant positive ne permettra sans doute pas de réaliser à elle seule la poursuite du dispositif de dédoublement des classes de CP et CE1 en éducation prioritaire alors que le ministre a décidé d'achever les dédoublements en CE1 en Rep et Rep+. Aucune académie ne perd de postes.

Par académies :

Dotations positives : Lille + 44, Amiens + 15, Rouen + 34, Strasbourg + 56, Lyon + 175, Grenoble + 31, Aix-Marseille + 110, Nice + 38, Montpellier + 49, Toulouse + 55, Bordeaux + 94, Corse + 48, Paris + 40, Versailles + 462, Créteil + 502, Guyane + 150, Réunion + 122, Mayotte + 150.

Dotation 0 : Guadeloupe, Martinique, C. Outre-Mer, Poitiers, Limoges, Clermont-Ferrand, Besançon, Dijon, Orléans-Tours, Nantes, Rennes, Caen, Reims, Nancy-Metz.

Des dédoublements non financés ?

Les nouveaux dédoublements devraient absorber 4000 postes. La baisse démographique dans le premier degré va permettre d'économiser des postes, environ 1300. Mais il devrait encore manquer quelques centaines de postes : entre 400 et 800 selon les calculs des syndicats. Cela obligera le ministère à puiser à nouveau dans les maîtres + restants.

Des inégalités entre les académies ?

La répartition des postes paraît surprenante. Des académies sont particulièrement mal traitées avec pourtant de nombreuses écoles en REP : Lille, Amiens, Aix-Marseille, Créteil et Versailles. Inversement, des académies sont favorisées : Paris, qui perd des élèves, voit 40 créations de postes. Strasbourg, Toulouse, et la Corse maintiennent à peu près leurs créations de postes.

Dans les 13 académies sans ouverture de postes, comme Nancy-Metz, Nantes, Reims il y aura pourtant d'importants dédoublements. Ils seront fatalement réalisés aux dépens des maîtres +, des remplaçants et de la maternelle.



Des taux d'encadrement améliorés ?

Le ministère promet que partout les taux d'encadrement s'amélioreront. Mais ce n'est pas l'avis des syndicats. Stéphane Crochet, secrétaire général du Se-UNSA, affirme que pour les élèves qui ne sont pas dans les classes dédoublées, la situation va être identique ou moins bonne". Au-delà de cette priorité ministérielle, le SE-UNSA déplore qu'aucune impulsion politique ne soit donnée sur la structuration de l'offre éducative en milieu rural, sur la baisse des effectifs en maternelle, sur la consolidation des Rased ou encore la direction d'école pour laquelle les discussions sont prévues au premier trimestre 2019.

"Le gouvernement n'entend pas ce qui se dit dans les écoles sur le fossé qui se creuse entre la rue de Grenelle et le terrain", déclare Francette Popineau, co-secrétaire générale du Snuipp-Fsu. Pour elle, il manquera 800 postes pour faire face aux dédoublements, sans parler des Rased et des remplaçants à recréer. "Le ministère ne finance pas les dédoublements qu'il a décidé". Elle souligne aussi la taille des classes. "En dehors des classes dédoublées en CP et Ce1 Rep, on sera à 23.36 élèves par classe contre 21 en moyenne dans l'OCDE. En maternelle on sera en moyenne à 25. Où est l'amélioration ?"

Interview de Jean-Claude ROBERT sur France Inter

C'est à une heure de grande écoute (12h30) que le journaliste Philippe Bertrand a interrogé JC Robert président de l'union 35 dans l'émission Carnets de Campagne sur les Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale.

JCR a rappelé l'évolution de la fonction devenue officielle en 1986, les missions remplies et le fonctionnement des Unions. Le journaliste a insisté sur leur rôle de sentinelle de l'École publique, notamment sur le confort des élèves, la sécurité et les relations enseignants, parents, mairie.

Le président de l'union d'Ille et Vilaine a rappelé que les DDEN faisaient chaque année une visite d'école et établissait un rapport qui était communiqué à l'inspecteur de la circonscription et au maire de la commune. Ils œuvrent pour une école accueillante et efficace dans l'éducation du futur citoyen et ont dans ce but créé le concours « **Se construire citoyen** ».

Les DDEN militent pour la laïcité. La Loi de 1905 est pour eux la base du vivre ensemble français.

Le 9 décembre date anniversaire, une journée de la laïcité doit permettre dans les établissements scolaires un rappel de la loi. Pour les DDEN, pas question de toucher à cette loi.

<https://www.franceinter.fr/emissions/carnets-de-campagne/carnets-de-campagne-29-novembre-2018>

En France, on "punit énormément"

Témoignage de Benjamin Moignard devant la Commission des affaires culturelles du Sénat

"La France est un pays qui punit énormément", contrairement aux idées reçues, estime le chercheur (Paris-Est) qui était entendu le 12 décembre par la commission des affaires culturelles sur le thème de la violence dans les établissements scolaires. Les élus souhaitaient analyser le phénomène #PasDeVague. Il fait notamment remarquer que la moitié des collégiens français ont été "collés" dans l'année, contre 21 % en Angleterre, 17 % en Allemagne, 15 % en Espagne. 10 % des collégiens ont connu une exclusion temporaire, contre 2 % "ailleurs".

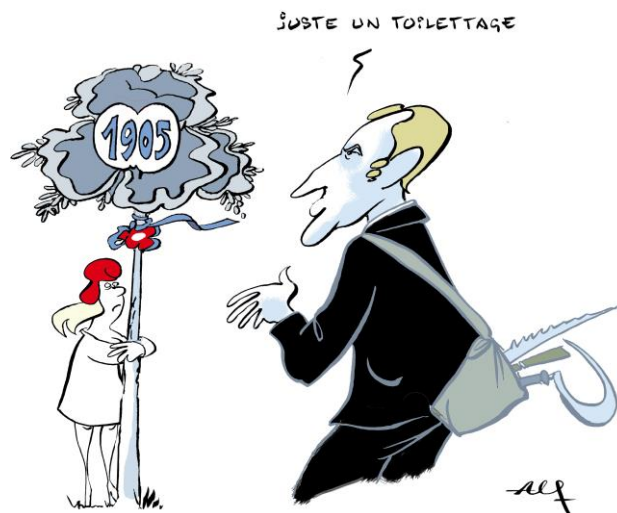
Benjamin Moignard souligne encore que les pratiques varient du simple au décuple d'un établissement à un autre, pourtant comparable, les taux d'exclusions allant de 6,7 % à 64 %. Il précise que les violences scolaires sont stables depuis la fin des années 90, mais qu'elles sont concentrées dans certains établissements, puisque 40 % des faits sont recensés dans 10 % d'entre eux. Il souligne que, depuis le milieu des années 90, 12 à 14 plans anti-violence ont vu le jour, n'ont pas été évalués mais ont été pareillement inefficaces. On sait d'ailleurs que les programmes du type "tolérance zéro" ne fonctionnent pas. C'est la stabilité des équipes pédagogiques et les partenariats que noue l'établissement avec son environnement qui sont les garants d'un climat social apaisé alors que le sentiment d'injustice, avec une surenchère des punitions et sanctions routinières produit l'effet inverse.

La parole des enseignants s'est libérée car ils se sentent seuls face à ces problèmes. De même se révèle le mal être des chefs d'établissement qui doivent gouverner sans moyens et sans soutien. La France est de plus "le seul pays" qui envoie les plus jeunes enseignants dans les établissements les plus difficiles avec une conséquence : un turn over très important.

Pour Catherine Morin-Desailly (Union Centriste), présidente de la commission, le mouvement #PasDeVague révèle avant tout un besoin d'écoute et de considération des professeurs. Il illustre clairement certains des problèmes structurels de notre système éducatif. Lors de l'examen du projet de loi pour une école de la confiance, le Sénat devra œuvrer pour remédier à ces déficiences graves, notamment en termes d'évolution des métiers et de formation des enseignants conclut la sénatrice.

L'audition complète :

http://videos.senat.fr/video.955503_5c0ef74434730.violence-dans-les-etablissements-scolaires---audition-de-m-benjamin-moignard-universitaire?timecode=988000



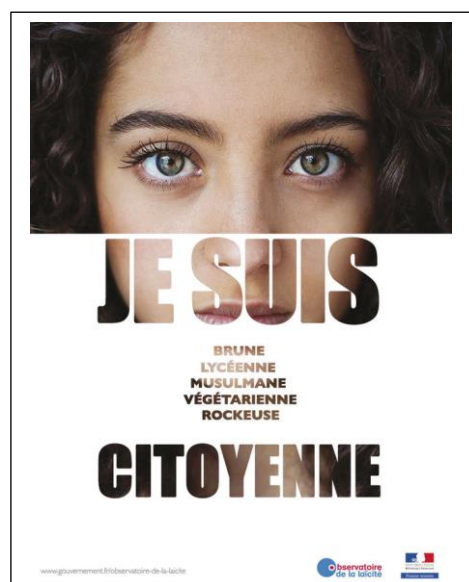
Connaissez-vous la méthode de lecture "Agir pour l'école" ?

Cette méthode objet d'expérimentation dans des écoles de plusieurs départements inquiète les syndicats enseignants car elle relève du dressage où l'élève, en tant que personne, est oublié, où l'enseignant en tant que professionnel est ignoré.

Trois fascicules du protocole d'expérimentation Projet-Lecture, agréés par le Ministère, pour la GS, le CP et le CE1, ont des titres sans ambiguïté : pour les GS et CP : « du son à la lettre » : Conscience phonologique ; pour le CP : « de la lettre au mot » entrée dans la combinatoire ; pour les CP CE1 : « du mot au texte » : apprentissage de la fluence en lecture.

Eveline Charmeux, formateur honoraire IUFM et ex-enseignant-chercheur en pédagogie du français, toujours active sur son blog (adresse ci-dessous), s'est procurée les fascicules de la méthode. Elle a écrit une tribune publiée sur le site de *touteduc* que nous vous invitons à lire.

<https://www.charmeux.fr/blog/index.php?2018/12/11/369-langagedechiffrage-comprehension> <http://www.touteduc.fr/fr/archives/id-15663-la-methode-de-lecture-d-agir-pour-l-ecole-un-crime-contre-les-enfants-une-tribune-d-eveline-charmeux>



Projet de loi pour une "École de la confiance" : étude d'impact

L'étude d'impact annexée au projet de loi "pour une école de la confiance" donne un certain nombre d'informations ou de précisions que nous vous présentons.

Le sens de l'expression "école de la confiance" : c'est l'importance du lien "**de confiance qui doit unir les enfants et leurs parents aux enseignants** » qui est soulignée.

L'obligation d'instruction à 3 ans devrait amener la scolarisation de quelque 26 000 élèves supplémentaires, ce qui correspond "à environ un millier d'emplois", mais la baisse démographique concomitante du nombre d'élèves et la répartition de ces mouvements sur un nombre très important de classes limiteront les ouvertures de classes et le besoin réel d'emplois supplémentaires à quelques territoires (en Guyane et à Mayotte notamment)". Cette obligation "conduira par ailleurs à scolariser davantage d'enfants âgés de trois, quatre ou cinq ans en situation de handicap", mais "l'estimation de leur nombre est particulièrement complexe".

Si l'allocation de rentrée scolaire demeure versée à partir de l'âge de six ans, le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 prévoit le prolongement du bénéfice du complément mode de garde à temps plein jusqu'à l'entrée effective en école maternelle.

"L'abaissement à trois ans de l'âge de l'instruction obligatoire constitue pour les collectivités territoriales une extension de compétences (...). La mise en œuvre du régime de contribution des communes au financement de l'enseignement privé sous contrat avec l'Etat (forfait communal) sera également impactée », de même que "l'organisation et le fonctionnement des transports scolaires".

Le développement consacré aux établissements publics locaux d'enseignement international révèle que plusieurs projets sont actuellement "en gestation". Des écoles européennes ouvertes à la rentrée 2019, au sein du lycée Lucie Aubrac de Courbevoie et au sein du lycée international Montebello de Lille. À Marseille, les collectivités portent un projet de cité scolaire internationale. Meilleure gouvernance et recrutement de professeurs à qualification spécifique sont mis en avant.

En ce qui concerne l'expérimentation pédagogique, "une règle de droit nouvelle" décrira "la possibilité de mener des recherches en milieu scolaire", imposera "la nécessité de

de mesurer les effets des dispositifs mis en œuvre" et élargira le champ des expérimentations qui doivent "pouvoir se déployer facilement", "en toute sérénité et en toute confiance". Sera confiée "au recteur d'académie la responsabilité d'autoriser ou non des expérimentations". Le projet "maintient la possibilité pour les familles de choisir un établissement ne pratiquant pas d'expérimentation en cas de non adhésion au projet porté".

Le développement consacré au futur Conseil d'évaluation de l'École. Ce nouveau conseil "aura notamment pour mission de produire le cadre méthodologique et les outils d'évaluation régulière des établissements conduits par le ministère de l'Éducation nationale". Ce ne sera pas une autorité administrative indépendante "compte tenu de la nécessité de placer la nouvelle instance au cœur du ministère. Il remplace le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) qui n'a pas réussi à diffuser, au sein du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse, une véritable culture de l'évaluation" selon le ministère. Suppression également du Conseil national éducation économie.

Les ESPE (Ecole supérieure du professorat et de l'éducation) n'adossent pas suffisamment leurs formations à la recherche universitaire, les équipes "ne sont pas assez plurielles : manque d'enseignants chercheurs et d'expérience de terrain. Les futurs **INSPE (instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation)** mettront en œuvre "un curriculum de formation initiale progressif, étalé sur plusieurs années dès la licence et incluant un renforcement et un soutien des compétences durant les premières années d'entrée dans le métier".

Le développement consacré à l'attractivité du métier d'enseignant et à la pré-professionnalisation évoque une "hausse des démissions ou des licenciements de stagiaires". Le nombre de démissions annuelles de stagiaires a doublé en cinq dans le premier degré (passant de 322 en 2012 à 694 en 2017) tandis que leur nombre dans le second degré est passé de 447 à 527.

Les divers conseils, "et tout particulièrement les conseils académiques de l'éducation nationale" font de longue date l'objet de

critiques récurrentes quant à leurs dysfonctionnements (...) Cependant, ils demeurent à ce jour le seul lieu où l'ensemble des partenaires de l'éducation peuvent se rencontrer, et le seul endroit autre que l'assemblée de la région ou le conseil départemental pour exposer leur politique en matière d'éducation".



Le projet de loi permettra de sécuriser la pratique actuelle de compensation opérée entre les bourses de lycée et les frais d'hébergement et restauration alors qu'actuellement chaque lycée, devrait solliciter l'accord des familles "afin de pouvoir utiliser la bourse par subrogation pour couvrir le paiement des frais d'hébergement et/ou de restauration", ce qui "évitte aux familles des élèves boursiers de faire l'avance de ces frais".

L'étude d'impact complète avec le lien :

http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/dossiers/ecole_de_la_confiance?etape=15-AN1-DEPOT



Attribution des places en crèches : l'AMF milite pour la mixité sociale

*Un document publié par l'association des maires de France sur
l'attribution des places en crèche*

François Baroin président et André Laignel premier vice-président de l'AMF (association des maires de France et des présidents d'intercommunalité), précisent que le "vade-mecum" titré "Attribution des places en crèche." se présente avant tout comme un outil d'accompagnement et d'aide à la décision pour des élus et leurs équipes administratives parfois démunis face aux difficultés qu'ils peuvent rencontrer au quotidien. Ce document est le résultat de la mission que Marlène Schiappa secrétaire d'État chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes et de la lutte contre les discriminations et Agnès Buzyn ministre des solidarités et de la santé, ont confié à Elizabeth Laithier, adjointe au maire de Nancy et coprésidente du groupe de travail "petit enfance" de l'AMF. **"Orienter progressivement les critères d'attribution des places de crèches vers des règles plus équitables"** constitue, pour les deux ministres, un axe fort de la "stratégie pauvreté" présentée en septembre dernier. Pour elles, l'accueil de la petite enfance est un levier de réduction des inégalités liées à l'origine sociale parce qu'il favorise le développement des enfants et notamment l'accès au langage et l'acquisition de compétences cognitives. Y parvenir suppose une politique très volontariste d'accès des enfants en situation de pauvreté aux accueils collectifs et individuels dont ils sont aujourd'hui largement exclus.

Ce vade-mecum pose ce qui reste le problème de fond : "la question de l'attribution des places en crèche ne se pose qu'à partir du moment où la demande pour une place en accueil collectif est supérieure aux capacités d'offre d'un tel accueil". L'existence de ce document, d'une grande qualité, se justifie principalement parce que l'offre publique ne répond pas encore partout aux besoins.

Le vademécum et le plan « stratégie pauvreté » à lire :

<https://medias.amf.asso.fr/docs/DOCUMENTS/3239478257548be4eca967c3d894b96a.PDF> https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/dp_annonce_strategie_v26_pages.pdf

« La Laïcité a produit plus de liberté que
ne l'a fait aucune religion investie du
pouvoir politique. »

Catherine KINTZLER

(Professeur honoraire à l'Université de Lille III –
Agrégée de philosophie)



Les villes éducatrices face à la redéfinition de l'éducation prioritaire

Le RFVE "demande la mise en place **d'états généraux de la politique éducative territoriale**". Selon le Réseau français des villes éducatrices, "ces états généraux pourraient se dérouler durant l'année 2019". C'est la conclusion de la contribution qu'il publie après son audition le 3 décembre par Ariane Azéma et Pierre Mathiot dans le cadre de la mission sur la politique territoriale de l'Éducation nationale.

Le RFVE pose d'abord un problème de **calendrier**. La mise en œuvre de la nouvelle géographie prioritaire est prévue à la rentrée de septembre 2020 alors que les élections municipales auront eu lieu au mois de mars, d'où la crainte des élus d'être non consultés. Il demande donc un report en 2021. Il souhaite également que soient renforcés les réseaux d'éducation prioritaire, notamment en "dédiant du temps à la coordination entre écoles et collège". Il liste pourtant les inconvénients du **rattachement des écoles à des collèges**, indépendamment parfois du parcours des élèves dans ou hors des "quartiers politique de la ville". Il fait remarquer de plus que "le dédoublement de CP / CE1 fige la **géographie** prioritaire car il est peu envisageable de retirer ce dispositif à des écoles qui en bénéficient".

Le RFVE constate que les **écoles privées** sélectionnent leurs élèves : "Des objectifs de taux de mixité sociale à l'échelle territoriale devraient pouvoir être instaurés pour l'enseignement privé (...). L'Etat et les collectivités locales devraient a minima pouvoir moduler les forfaits qu'ils versent aux établissements en fonction de critères objectifs." A cette occasion, les villes éducatrices indiquent qu'elles évaluent à **"au moins 150 millions d'euros"** les "financements supplémentaires qui bénéficieront à l'enseignement privé".

Elles font remarquer que "l'Etat n'a pas honoré sa parole" et n'a pas financé convenablement les investissements et les frais de fonctionnement supplémentaires liés aux **dédoublements**. "Le RFVE réitère la proposition qu'un fonds dédié soit créé pour la rentrée 2019". Il fait remarquer que "les écoles en éducation prioritaire sont situées la plupart du temps dans les villes ayant le moins de ressources". Cette situation doit "être prise en compte dans le calcul des moyens versés par l'Etat au titre de la péréquation".

S'agissant des temps péri et extra scolaires qui "doivent enfin être pris en compte dans la politique d'éducation prioritaire" alors que la plupart des villes "ont été contraintes de revenir à une semaine de 4 jours" et ont perdu "le bénéfice du fonds de soutien aux activités périscolaires", le RFVE calcule que ce sont aussi "les villes dans lesquelles le plan mercredi sera le moins doté". En effet "la chute de fréquentation du mercredi après-midi induite par un retour à 4 jours a fait perdre des heures d'ALSH (accueil de loisir) à peine compensées par les nouvelles heures créées pour la matinée". Le RFVE ajoute que "de nombreuses communes, en particulier les plus petites, se sont désengagées du temps périscolaire et ne signent plus de PEDT" alors qu'en 2016, 92 % des communes en avaient bâti un. "Cette régression a pour conséquence que ces communes se sentent moins responsables de la coordination territoriale des différentes politiques éducatives."

La contribution : <http://www.rfve.fr/archives/assets/men-contribution-audition-education-prioritaire-2018.pdf>

Arrêt des financements de l'État pour le numérique éducatif

La Gazette des Communes propose un bilan du réalisé.

Jean-Michel Blanquer a annoncé aux députés l'arrêt des financements du "plan numérique à l'école" dans la loi de finances pour 2018, rappelle la Gazette des communes qui publie une enquête sur les conséquences de ce changement de cap confirmé depuis. Le ministre de l'Education nationale s'est prononcé en faveur d'expérimentations AVEC (Apportez votre équipement personnel de communication, un programme connu également sous l'acronyme anglais BYOD), qui laissent les élèves utiliser leur propre tablette ou smartphone en classe.

Le plan lancé en 2015 par François Hollande prévoyait un investissement de 1 milliard d'euros de 2016 à 2018, "avec l'ambition que tous les collégiens soient dotés individuellement à la fin du quinquennat. L'Etat était alors prêt à doubler la mise des conseils départementaux". Après le changement de gouvernement, les financements se sont arrêtés, "aux dépens des collectivités qui s'étaient engagées dans le plan de 2015". Certains départements ont choisi de financer tout seul, d'autres ont retiré les tablettes et créé des classes mobiles et d'autres sont bloqués sans crédit et dans l'attente de choix de l'État.

En ce qui concerne le primaire, les écoles rurales ont attendu neuf mois avant de voir leurs dossiers validés et les 50 M€ du plan "écoles numériques innovantes et ruralité" débloqués. La seconde phase du plan a été lancée cet été, mais le budget est limité à 20 M€.

Le dossier de la Gazette des communes sur l'éducation numérique :

<https://www.lagazettedescommunes.com/dossiers/decoder-les-enjeux-du-numerique-a->

Directeur de la publication :

Eddy KHALDI

Rédactrice en chef :

Martine DELDEM

Mise en page rédactionnelle :

Bernard RACANIÈRE

LES RENDEZ-VOUS A VENIR

9 janvier : Audience avec Fanny ANOR Directrice de cabinet du Secrétaire d'Etat Auprès du Ministre de l'Education nationale et de la jeunesse
Eddy Khaldi Jean-Paul Mathieu Dominique Roblot

9 janvier : Bureau fédéral

10 janvier : Conseil fédéral

11 janvier : Interview VousNousIls *Eddy Khaldi*

15 janvier : Conférence à Clichy (92) *Eddy Khaldi*

16 janvier : Rencontre CNAL IFOP *Eddy Khaldi*

17 janvier : Collectif laïque national *Eddy Khaldi*

17 janvier : Rencontre avec les IEN Paris de l'Académie de Paris
Eddy Khaldi

26 janvier : AG DDEN 13 Bouches du Rhône *Eddy Khaldi*



LE VADEMECUM pour les DDEN :

Contactez votre Union départementale,
prix de l'exemplaire :
2€ pour les adhérents et 12€ pour les
non adhérents

Pour les DDEN, pour les écoles,
pour les IEN...

Chères et chers collègues DDEN

L'appel des 113 du « Collectif laïque national » est désormais publié sur *Marianne.net* (il sera dans le numéro papier de vendredi 5 janvier 2019 avec une manchette en page de titre) et la pétition afférente est disponible sur *Change.org*.

[Je signe](#) cliquer ici sur la version numérique

A vous de faire connaître et de faire signer cette pétition pour qu'elle recueille le plus grand nombre de signatures.